



## Heritage et destitution abandon droits parentaux

-----  
Par loane

Bonjour,  
j'ai 18 ans et vit depuis 2 ans sous tutelle chez mme x, suite à une décision de justice. mes parents ayant renonces a leurs droits parentaux, je voudrais savoir si j'ai toujours des droits sur mon héritage ou si mes parents peuvent me destituer de celui ci.  
MERCI